

REFERENCES ET LIENS UTILES

Les textes de référence ainsi que des liens utiles relatifs à la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) sont listés ci-dessous :

Législation et réglementation

Textes parus au journal officiel de la république française :

Arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement

Arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité

Décret n° 2017-431 du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public

Décret n° 2016-578 du 11 mai 2016 relatif aux contrôles et aux sanctions applicables aux agendas d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public

Circulaire du 21 mai 2015 relative à la mise en oeuvre de l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.

Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public

Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées

Arrêté du 9 mai 2007 relatif à l'application de l'article R. 111-19 du code de la construction et de l'habitation (ERP accueillant une profession libérale suite à un changement de destination)

Décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation et modifiant le code de la construction et de l'habitation

Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Codes :

Code de la construction et de l'habitation

Code de l'urbanisme

Liens internet

Le ministère de la transition écologique et solidaire a créé **un espace consacré à l'accessibilité** sous ses différentes formes. L'accessibilité des ERP fait l'objet d'une section approfondie.

C'est depuis cette page que les **formulaires Cerfa** utiles à l'élaboration des dossiers d'Agenda d'Accessibilité Programmée sont téléchargeables.

L'Association des accidentés de la vie met à disposition un **Guide de l'accessibilité**.

Chaque aspect de la mise en accessibilité des ERP et des IOP fait l'objet d'une fiche descriptive.



De son côté, **l'association des paralysés de France (APF)**, a conçu un blog dédié à la réglementation et à la documentation en matière d'accessibilité :

"Réglementation en matière d'accessibilité"

Supports visuels et guides méthodologiques :

De nombreux supports ont été mis en place et sont accessibles sur Internet. Citons-en quelques-uns :

Circulaire interministérielle n°DGUHC 2007-53 du 30/11/2007 illustrée.

Modifiée par la circulaire interministérielle (**NOR : LOGU0907226C**) relative à l'accessibilité des bâtiments d'habitation collectifs existants, et des établissements recevant du public et installations ouvertes au public existants.

Voir aussi :

Annexes 1 à 5 - Procédures d'autorisation de construire, aménager ou modifier un ERP

Annexe 8 - relative aux Etablissements recevant du public et installations ouvertes au public neufs ou créés

Annexe 10 - relative aux Etablissements recevant du public et installations ouvertes au public existants.

La **ville de Toulouse** a réalisé et mis à disposition des fiches techniques pédagogiques à destination des maîtres d'œuvre et des artisans afin de leur expliquer quelles sont les prescriptions techniques relatives à l'accessibilité pour les différents travaux afférents à leurs domaines :

- **Guide gros œuvres - revêtements et façades** (pdf - 15.67 Mo)
- **Guide menuiseries extérieures - occultations** (pdf - 7.82 Mo)
- **Guide étanchéité - charpente - couverture** (pdf - 3.66 Mo)
- **Guide serrurerie** (pdf - 10.22 Mo)
- **Guide plâtrerie - cloisons - isolations intérieures** (pdf - 4.08 Mo)
- **Guide plomberie - sanitaires - chauffage - ventilation** (pdf - 9.47 Mo)
- **Guide électricité** (pdf - 16.68 Mo)
- **Guide ascenseur - élévateur** (pdf - 8.22 Mo)
- **Guide finitions intérieures : sols et murs** (pdf - 20.18 Mo)

La Délégation Ministérielle à l'Accessibilité publie une plaquette à destination des gestionnaires et propriétaires d'ERP. Il s'agit d'une présentation synthétique des besoins et des préconisations pour bien accueillir les personnes handicapées dans son établissement.

Cette plaquette figure dans le **registre public d'accessibilité**.

Version complète **Version imprimable**